

TARIFS ANNUELS 2022 / 2023

Nos tarifs sont calculés au plus juste et couvrent les dépenses et frais scolaires de votre enfant non pris en charge par l'État.

EXTERNAT	4ème	3ème	CAP 1ère année	CAP 2ème année *	1ere Bac Pro *	BTS
		2de Bac Pro			Term Bac Pro	
CONTRIBUTION	470	470	470	470	570	850

Les externes peuvent, **occasionnellement**, déjeuner au SELF
tarif : 5,50 € le repas (ticket à retirer à la comptabilité).

DEMI-PENSION	4ème	3ème	cap 1ère année	cap 2ème année *	1ere Bac Pro *	BTS
		2de Bac Pro			Term Bac Pro	
CONTRIBUTION	470	470	470	470	570	850
DEMI-PENSION *	672 4 repas	651 4 repas	609 4 repas	588 4 repas	762 5 repas	825 5 repas
TOTAL	1142	1121	1079	1058	1332	1675

INTERNAT	4ème	3ème	cap 1ère année	cap 2ème année *	1ere Bac Pro *	BTS (sans les repas du midi)
		2de Bac Pro			Term Bac Pro	
CONTRIBUTION	470	470	470	470	570	850
INTERNAT	2560	2480	2320	2240	2320	1650
TOTAL	3030	2950	2790	2710	2890	2500

* Les tarifs sont différents selon les classes car tiennent compte du nombre de semaines d'absence pour stages.
Toute présence à l'internat ou au self pendant une période de stage devra faire l'objet d'une demande écrite et sera facturée

Le régime est choisi pour l'année entière. Une facture vous est établie au mois de septembre. Cette facture peut être visualisée sur Ecole Directe ; les montants des prélèvements y sont mentionnés.

Les demandes de réductions **exceptionnelles** pour semaines d'absence (minimum 2 consécutives) devront être faites soit par mail à sylvie.dagorn@cneap.fr, soit par courrier au lycée kerustum (service comptabilité) ; joindre obligatoirement un **certificat médical**, un avoir vous sera fait sur la part alimentaire des repas.

Les demandes exceptionnelles de changement de régime doivent être faites par courrier **15 jours avant** la fin du trimestre. Toute période trimestrielle commencée est due en totalité.

Les **prélèvements automatiques** ont lieu le 6 de chaque mois (8 prélèvements d'Octobre à Mai).

Si vous bénéficiez de **bourses du 2nd degré** (dossier à constituer dès l'inscription), le montant sera déduit de votre facture dès que nous en aurons eu connaissance (début Novembre) , et votre échéancier sera revu à la baisse.

* Une formation obligatoire "premiers secours" est dispensée aux classes de CAP2 et de 1ère Bac Pro avec certification par un organisme agréé. Une participation de 50 € vous sera facturée.